

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 décembre (23/12/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 décembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLANT, **Adjoint,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

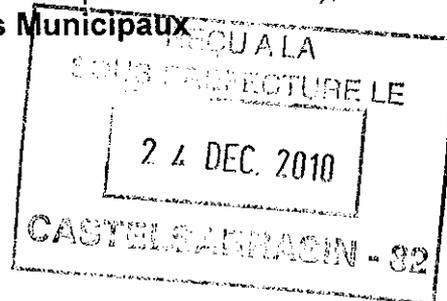
Mme Marie CAVALIE (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie CASTRO (représentée par Mme HEMMAMI), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoint,**

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint,**
Mme. Eliane BENECH, **Conseillers Municipaux**

M. GUILLAMAT est nommé secrétaire de séance.



04 – 23 Décembre 2010

INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AUX COMPTABLES – ANNEE 2010

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982,

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983,

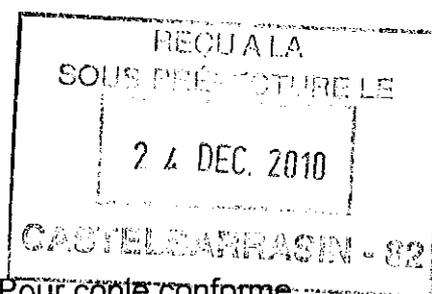
Considérant que durant l'exercice 2010, les fonctions de Trésorier Municipal ont été assurées par Monsieur Michel DEDIEU (du 1^{er} janvier au 5 juillet) et Monsieur Pierre-Philippe BOUSCHBACHER (du 6 juillet au 31 décembre),

Il convient de leur verser une indemnité de Conseil au taux de 100 % correspondant aux montants ci-dessous :

Nom du Trésorier	Taux	Montant brut	Montant net
Mr Michel DEDIEU	100%	1 167,51 €	1 065,26 €
Mr Pierre Philippe BOUSCHBACHER	100%	1 104,40 €	1 007,67 €
TOTAL		2 271,91 €	2 072,93 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à 23 voix pour, 4 voix contre (Mmes DOURELLENT ; ROLLET ; MM. JEAN ; CHARLES) et 4 abstentions (Mmes CAVALIE ; LASSALLE ; MM. ROUX ; ROQUEFORT)

APPROUVE le versement des indemnités de Conseil telles qu'indiquées ci-dessus au taux de 100 %.



Pour copie conforme
Moissac le 24 décembre 2010
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :